

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-014

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le lundi 23 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 17 février 2026 - Secrétaire de séance : Élisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 4 - Nombre de votants : 70

Étaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (à partir de la délibération n°2026-025), Franck PLANET, Élisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2026-034), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Émilie CHARMET, Éric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Jean-Luc RAMEL (à Élisabeth LAROCHE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET).

Était excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Étaient excusés : Patricia GRIMAL, Serge MERLE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Étaient absents : Ludovic PUIGMAL, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Claire RAMONDOT, Mohammed EL MAROUDI, Michel MITANNE, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : ZAE les Granges à Meximieux : Autorisation de signature d'un compromis de vente du lot 12 au profit de M. PITANCE (ou toute SCI se substituant à lui)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPA et sa compétence en matière de création, d'aménagement et de commercialisation des Zones d'Activités Economiques ;

VU la délibération n°2010-093 du 18 décembre 2010, portant sur la création de la Zone d'Activités au lieu-dit les Granges sur la commune de Meximieux ;

VU la délibération n°2012-068 du 31 mars 2012 validant le projet d'aménagement de cette même zone, puis modifié par la délibération n°2015-118 du 14 octobre 2015 ;

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement en date du 13 janvier 2026 relatif à la cession de la parcelle F 1046 au profit de M. PITANCE ;

VU l'avis du service des Domaines en date du 4 février 2026 relatif à la valeur vénale du bien ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 février 2026 ;

M. Daniel FABRE, vice-président présente le porteur de projet. M. PITANCE dirige la société MSP, spécialisée dans la fabrication de conditionnements pour les secteurs de la biotechnologie, de la pharmacie et de la cosmétique, ainsi que la société ANALYZAIR, laboratoire d'analyse en aérobiologie et biocontamination, installée dans la ZAE des Granges à Meximieux.

.../...

Dans le cadre d'une stratégie de croissance externe, M. PITANCE a récemment procédé à l'acquisition de la société AXBIOTEC, spécialisée dans la production de milieux de culture pour les contrôles sanitaires et le traitement des rejets industriels. Cette entreprise est actuellement située dans l'ouest lyonnais. M. PITANCE souhaite transférer progressivement l'activité de production sur le site de Meximieux.

À cette fin, il sollicite l'acquisition du lot n°12 de la ZAE des Granges, d'une superficie de 2 300 m², contigu aux locaux actuels d'ANALYZAIR. Le projet prévoit l'aménagement d'un arboretum sur une partie de la parcelle, qui servira à la fois les besoins de l'entreprise et contribuera à la valorisation paysagère et éducative du site.

La Commission Economie-Environnement a rendu un avis favorable à cette cession, dont le prix est fixé à 45 € HT/m², soit un montant total de 103 500 € HT.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 69 voix pour et 1 voix contre (Mme Hélène BROUSSE) :

- APPROUVE la cession du lot n°12, cadastré section F n°1046, situé au sein de la ZAE les Granges à Meximieux, d'une superficie de 2 300 m², au prix de 45 € HT/m², soit un montant total d'environ 103 500 € HT, au profit de M. PITANCE ou de toute SCI pouvant se substituer à lui, en vue de la construction d'un bâtiment dédié à l'activité de la société AXBIOTEC.
- PRÉCISE que l'acte authentique de vente sera signé après l'obtention du permis de construire et la levée de l'ensemble des conditions suspensives prévues.
- DIT que les travaux de construction devront être engagés dans un délai maximal de 24 mois suivant la signature de l'acte de vente et selon les conditions prévues au contrat de vente.
- STIPULE que l'intégralité des frais liés à l'établissement et à la publicité de l'acte sera supportée par l'acquéreur.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la CCPA, la promesse de vente relative au bien susvisé ainsi que tous documents y afférents, puis l'acte authentique de vente dès lors que les conditions prévues seront réunies.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 février 2026
Publiée le 04 MARS 2026*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

